

Saison 2023/2024

ANNEXE 5

TITRE 1 CHALLENGE QUALITE FOOT

Récompenser par groupe de niveau les clubs faisant le plus d'efforts dans l'amélioration des structures et des comportements.

Répartitions des clubs par groupes :

Groupe 1	N1 -N2 – N3	Classements et récompenses sur l'ensemble de la Ligue
Groupe 2	R1-R2	Classements et récompenses sur l'ensemble de la Ligue
Groupe 3	R3	Classements et récompenses sur l'ensemble de la Ligue
Groupe 4	District 1	Classements et récompenses par District
Groupe 5	District 2	Classements et récompenses par District
Groupe 6	Autres divisions de district	Classements et récompenses par District

Obligations :

- Avoir une 2^{ème} équipe évoluant dans un championnat senior ou jeune.
- Pour les clubs de Ligue et clubs Nationaux, obligation d'être inscrit au PEF (Programme Educatif Fédéral).
- Pour les clubs de District, voir dans « Bonifications ».

Ne sont pas éligibles :

- Clubs récompensés lors de l'une des 3 saisons précédentes
- Clubs absents et non excusés à la soirée des récompenses sur l'une des 3 saisons précédentes

CRITERES A RETENIR PAR CLUB POUR LE CLASSEMENT DES DIFFERENTS GROUPES :

BONIFICATION :

- 1 point par licencié(e) Senior
- 2 points par licencié(e) U18 et moins
- Dirigeant(e)s :
100 x (nombre de dirigeants / nombre de licencié(e)s) points
- Arbitres :
20 pts par arbitre au-delà des obligations du Statut, limité à 40.
- Educateurs :
Attribution de points selon le diplôme :
 - Technique Nationale : 60 points
 - Technique Régionale (BEF) : 50 points
 - Technique Régionale (BMF) : 40 points
 - Educateurs fédéraux (CFF 1 – CFF2-CFF3- CFF4) : 20 points.
 - animateur (module sans certification) : 10 pts

- Clubs Districts uniquement : 20 pts si inscription au PEF (Programme Éducatif Fédéral).

PENALISATION

- 10 points multipliés par le quotient nombre de matches de suspension sur nombre d'équipes.
- Tout acte antisportif, d'incivilité, de racisme ou de violence entraînera l'élimination du club concerné.
- En ce qui concerne la discipline, au-delà de 4 matchs de suspension, la situation sera examinée au cas par cas.
- Tout club en infraction avec le statut de l'arbitrage sera éliminé.
- Tout club de Ligue en infraction avec le Statut des Éducateurs sera éliminé.

TITRE 2 TROPHEE QUALITE LBF

Attribuer à un club, quel que soit son niveau dans la hiérarchie du football, un trophée attestant que ce club répond à des exigences de qualité selon les critères ci-dessous.

TABLEAU DES EXIGENCES POUR L'ATTRIBUTION DU TROPHEE QUALITE POUR CETTE SAISON

	Clubs de la Fédération	Clubs de Ligue	Clubs de District
Dirigeants mini. par équipe	5	4	3
Nombre mini. d'arbitres	Être en règle avec les minima imposés par le statut de l'arbitrage		
Nombre mini. d'éducateurs diplômés titulaires d'une licence Technique Nat. ou Rég.	1 éducateur diplômé, titulaire de la licence technique, par équipe à 11 engagée en Championnat de Ligue et Fédéral .		
Nombre mini d'équipes de jeunes	5	3	2
Existence d'une Ecole de Foot	Obligation d'avoir un minimum de 60 licencié(e)s de U6 à 13	Obligation d'avoir un minimum de 30 licencié(e)s de U6 à U13	Obligation d'avoir un minimum de 20 licencié(e)s de U6 à U13
Nombre maxi. de matches de suspension pour chaque équipe du club	10	9	8